

Motion - Haute-Sorne face aux îlots de chaleur : de la planification à l'action

Les épisodes de fortes chaleurs sont appelés à se multiplier. Face à cette évolution, les communes disposent de leviers concrets pour adapter leurs espaces publics et limiter les effets des îlots de chaleur.

À Haute-Sorne, la cour de l'école de Bassecourt constitue un exemple particulièrement frappant. Très largement minéralisée et quasiment dépourvue d'ombre, elle se transforme lors des fortes chaleurs en véritable plancha à ciel ouvert. Difficile d'en faire un lieu de récréation pour les enfants, mais également un espace convivial susceptible d'accueillir des rencontres ou des manifestations.

Et la cour d'école n'est qu'un exemple. Sur le territoire communal, de nombreuses surfaces restent fortement minéralisées et certains bâtiments, places, parkings ou espaces publics manquent d'arbres et de zones d'ombre.

Le cadre légal cantonal et communal prévoit déjà des principes en matière de perméabilité, de végétalisation et d'arborisation des aménagements extérieurs. Le Canton du Jura encourage par ailleurs les communes à lutter contre les îlots de chaleur, notamment par la sauvegarde et la plantation d'arbres, la végétalisation et la désimperméabilisation des surfaces.

Il s'agit désormais pour Haute-Sorne de traduire ces principes en actions concrètes et planifiées sur son territoire.

Par cette motion, nous demandons au Conseil communal :

1. Cour de l'école de Bassecourt

De réaliser, dans un délai d'une année, un projet-pilote visant à réduire fortement l'effet d'îlot de chaleur de la cour de l'école de Bassecourt et à améliorer sa qualité d'usage.

Le projet comprendra notamment la désimperméabilisation, la plantation d'arbres de haute tige, la création d'ombre, la végétalisation, l'infiltration des eaux pluviales et l'aménagement de mobilier adapté.

Les enseignements tirés de ce projet-pilote serviront de base à l'étude d'interventions similaires sur les autres sites scolaires de la commune.

2. Identifier les zones prioritaires

D'établir un diagnostic des principales zones de chaleur, en priorité sur le domaine communal, complété par un état des lieux du patrimoine arboré et des principales surfaces communales imperméabilisées.

Ce diagnostic permettra d'identifier les arbres à préserver ainsi que les secteurs prioritaires pour l'arborisation, la création d'ombre, la végétalisation ou la désimperméabilisation.

3. Un programme d'action sur cinq ans

D'élaborer un programme communal de lutte contre les îlots de chaleur sur cinq ans, comprenant des priorités, des objectifs et un calendrier de mise en œuvre, et de soumettre au Conseil général un crédit-cadre permettant sa réalisation progressive.

Le programme comprendra notamment :

- la préservation et la plantation d'arbres ;
- la création de zones d'ombre ;
- la végétalisation des espaces publics ;
- la désimperméabilisation des surfaces existantes ;
- une meilleure infiltration et gestion des eaux pluviales ;
- l'examen de la végétalisation de certaines toitures, façades ou infrastructures communales ;
- l'intégration de ces mesures aux travaux routiers, d'assainissement et de rénovation déjà planifiés ;
- la recherche systématique des subventions et financements disponibles.

4. Montrer l'exemple sur les surfaces communales

De veiller à l'application des dispositions cantonales et communales relatives à la perméabilité, à la végétalisation et à l'arborisation des aménagements extérieurs et d'aller plus loin pour le patrimoine communal existant.

Lors de la création ou de la réfection de parkings, places, cours et autres surfaces communales fortement minéralisées, les possibilités de désimperméabilisation, d'utilisation de revêtements perméables ou infiltrants, de favoriser l'infiltration des eaux et d'augmenter l'arborisation et l'ombrage devront être systématiquement examinées.

Conclusion

Il ne s'agit pas de tout refaire demain, mais de disposer d'une vision et de profiter de chaque intervention pour améliorer progressivement nos espaces publics.

Préservez les grands arbres que nous avons déjà et plantons aujourd'hui ceux qui apporteront de l'ombre demain.

Avec cette motion, nous demandons au Conseil communal de passer des principes à l'action et de faire de la lutte contre les îlots de chaleur une politique communale planifiée, progressive et visible sur le terrain.

Pour le Groupe HSA

Léa Grellier

